

Le taux de grèves illégales en Wallonie

Session : 2011-2012
Année : 2012
N° : 104 (2011-2012) 1

Question écrite du 15/05/2012

de FOURNY Dimitri
à DEMOTTE Rudy, Ministre-Président du Gouvernement wallon

L'Union wallonne des entreprises a récemment publié une étude qui est de nature à nous interpeller. Elle porte en effet sur les actions de grèves recensées en Wallonie, dans le secteur privé, et sur la manière dont elles sont menées. Le constat, s'il est avéré, est inquiétant. De 60 à 70 % des grèves observées dans notre Région seraient irrégulières.

Le droit de grève est certes garanti dans notre pays, pour autant que l'on respecte des procédures légales spécialement prévues à cette fin. Or, souvent, trop souvent, semble-t-il, les organisations syndicales ou leur base sortent allègrement de ce cadre légal.

Il faut rappeler que la procédure prévoit une tentative de médiation préalable avant le dépôt d'un préavis et le recours légitime à la grève. Cette étape est souvent escamotée dans le feu de l'action, sous le coup de l'émotion, lorsque le dialogue social s'emballe et se rompt. Il n'en faut pas plus pour qu'une action de grève puisse être qualifiée d'illégale.

Mais ce n'est pas faire du juridisme, je crois, de faire référence à d'autres faits non seulement illégaux mais aussi parfaitement inacceptables. Je parle évidemment des voies de fait, des comportements d'intimidation ou de violence, notamment la séquestration de cadres et de dirigeants d'entreprise. Nous avons bien sûr été indignés par la direction allemande de Meister qui avait embauché des espèces de baroudeurs à gros bras pour récupérer le matériel de l'usine occupée. Mais il faut être cohérent et dénoncer avec une même intransigeance les actes violents et les voies de fait dont peuvent se rendre coupables des grévistes. Il est trop commode, je crois, de recourir à la métaphore pour dire que la violence physique se justifie par la « violence sociale ». C'est indigne d'un régime démocratique comme le nôtre où les droits des travailleurs et les libertés syndicales sont plutôt bien protégés.

La question dépasse le simple débat socio-économique. Ce qui est en jeu, c'est l'image de notre région, c'est l'idée qu'elle se fait d'elle-même, c'est le visage et la réalité qu'elle est capable d'offrir à ses acteurs économiques, aux entrepreneurs, aux investisseurs.

Il faut dire qu'en ce domaine, on peut lire au fil des mois des choses contradictoires. Parfois, chiffres à l'appui, on prouve à Monsieur le Ministre-Président que la Wallonie n'est pas plus, voire moins, grévisseuse que les régions voisines. Ici, l'étude de l'Union wallonne des entreprises nous offre une vision moins flatteuse de la réalité. Je remercie Monsieur le Ministre-Président de nous aider à faire la part des choses de manière objective et critique.

Il me semblait opportun de faire réagir le Ministre-Président lui-même, en tant que « grand timonier » d'un plan ambitieux de redressement de la Wallonie. Ce plan mise beaucoup sur l'image. Il n'est également possible, à mon sens, que dans un climat social le plus doux possible, ou à tout le moins tempéré. Il implique également un cadre de sécurité juridique et, oserais-je ajouter, de respect de l'intégrité des personnes.

Réponse du 31/05/2012

de DEMOTTE Rudy

Je ne pourrai commenter les chiffres avancés par l'association patronale, qui ne m'ont pas été communiqués et dont j'ignore sur quelle base ils ont été établis. Il est toujours possible de s'inscrire dans une querelle de chiffres et de contre-chiffres, de sources et d'approches méthodologiques. Ce qui m'importe personnellement, c'est la réalité qui se trouve derrière cela ; à la fois des réalités sociales toujours particulières ?humaines donc complexes - mais aussi la réalité générale du climat social.

Et, à ce propos, je n'aurai de cesse de continuer à me battre pour le rendre le meilleur possible. C'est la raison pour laquelle, je pense que la sortie de l'UWE aurait à l'évidence méritée d'être concertée et analysée préalablement entre les partenaires sociaux.

La paix sociale ne se décrète pas et on ne doit pas faire semblant d'ignorer qu'il existe des intérêts catégoriels différents.

C'est en posant cela à la base du raisonnement que nous pouvons, ensuite, identifier ce qui rassemble, par-delà les positions syndicales et patronales.

Je veux parler de la nécessité impérieuse de renforcer la création d'activité et d'emploi, par une politique de soutien à la croissance durable, dans une logique de ré industrialisation et d'innovation.

Voilà sur quoi il est possible de bâtir un véritable projet de société pour la Wallonie, un projet fédérateur car aux bénéfiques partagés.

Voilà pourquoi, plutôt que de chercher à jouer les arbitres entre les bancs syndical et patronal, je veux être l'entraîneur d'une équipe wallonne, forte de toutes ses énergies.

Ce n'est pas par hasard que j'ai choisi de proposer, d'abord, la dynamique Horizon 2020 aux partenaires sociaux, qui

doivent en être, ensemble, les chevilles ouvrières.

Dans cet esprit, sans donner de leçon à quiconque, j'attire une fois encore l'attention sur le caractère toujours stérile des caricatures.